

Snes Versailles

N° 4 Novembre 2008

Pour notre avenir
Pour le service public

Agir avec
le Snes
Voter Snes



Pour vous faire entendre

Mardi 2 décembre

SNES Versailles -3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex
téléphone 08 11 11 03 84 ou 08 11 11 03 85 - ISSN 12689874 -
Directeur de la publication : JJ Duchon - Commission Paritaire 1111 S08041.
Impression par nos soins - Prix : 2 Euros - Prix Abonnement : 12 Euros



2 Décembre les enjeux du vote

EDITORIAL

*Le 2 décembre prochain,
vous allez élire vos représentants .
C'est un choix important et déterminant
pour l'ensemble des personnels
d'éducation, d'orientation et d'enseignement.*

Exiger pour tous les personnels équité et transparence dans la gestion de leurs carrières

Il s'agit de choisir des élus pour un mandat de trois ans qui sauront par leur connaissance concrète du métier, leurs compétences, leur disponibilité et leur indépendance vous représenter efficacement tout au long des actes de gestion qui ponctuent une carrière.

Mais à l'heure où les fondements du paritarisme sont violemment remis en cause (note de service sur le mouvement BO du 6 novembre 08), **la profession a plus que jamais besoin d'élus à même d'assurer à la fois défense individuelle et défense de l'intérêt général** en combattant l'arbitraire et en exigeant de l'Administration le respect des garanties collectives et l'application de règles de gestion transparentes et équitables.



Intervenir sur la définition et la mise en œuvre des politiques éducatives

- La politique décidée par le Ministère est largement mise en œuvre au niveau académique et départemental : elle est examinée dans les comités techniques paritaires dont la composition découle du résultat des élections professionnelles.
- Forts de cette représentativité qui leur assure une légitimité incontestable, les

représentants des personnels, désignés par le SNES et la FSU, y expriment et y défendent les revendications de l'ensemble de la profession sur la politique éducative.



Maria BOLZINGER
Snes 78



David RAFROIDI
Snes 95



Marianne AUXENFANS
Snes 92



Franck BOULLE
Snes 91

Le résultat de ce vote constituera de fait un message sans ambiguïté en direction du Gouvernement :

- **Pour condamner ses choix éducatifs** fondés sur le refus de faire de l'Éducation une vraie priorité nationale : suppressions massives de postes, déconcentration accrue, réduction de l'offre de formation, renforcement des inégalités territoriales et de la ghettoïsation des établissements (assouplissement de la carte scolaire, remise en cause des ZEP), attaques multipliées contre nos métiers, nos carrières et nos statuts au moyen de coups de force répétés et de simulacre de dialogue social, refus de toute revalorisation générale pour l'ensemble de la profession...
- **Pour condamner sa politique de désengagement de l'État** qui menace tous les services publics dont le nôtre, revient sur tous les acquis historiques de notre protection sociale (retraites : 41 annuités/ assurance maladie : franchises...) et aggrave les inégalités sociales et les injustices.

Voter SNES-FSU

- **C'est faire entendre** le refus de ces choix. C'est aussi affirmer l'attachement au service public d'éducation, avancer des propositions pour la relance de la démocratisation qui doit aller de pair avec l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels.
- **C'est confirmer** l'adhésion des personnels à un syndicalisme qui allie défense individuelle et collective des personnels, consulte les collègues et sait engager des luttes majoritaires faisant reculer le pouvoir (décret de Robien sur les heures statutaires, rapport Pochard...). C'est aussi rappeler l'attachement des personnels d'éducation au progrès social.

Marie-Damienne
ODENT



Le choix des personnels devra donc s'exprimer clairement entre :

- **Ceux** qui soutiennent ouvertement les réformes (déconcentration, retraites, Loi Fillon, réforme « Darcos » des lycées ...) et sont prêts à poursuivre dans la voie d'une gestion plus « locale » (extension des pouvoirs des chefs d'établissements) notamment sur l'évaluation au mérite des personnels enseignants.
- **Ceux** qui sans propositions et sans actions ne souhaitent que le statu quo, auréolé de toutes les vertus.
- **Ceux** qui ne peuvent dépasser le stade des slogans du fait de leur incapacité concrète à répondre à tous les enjeux sur tous les terrains.
- **Ceux qui en revanche, avec le SNES et la FSU,** exigent de ce Gouvernement par leur présence quotidienne, leurs initiatives, leurs actions et leurs propositions, une politique radicalement différente où l'État assume l'ensemble de ses missions dans l'intérêt des personnels, des élèves et du service public d'éducation.



Michel
VIALLE



Jean-Jacques
DUCHON

Le 2 décembre:
Votez et faites voter
pour le Snes et les syndicats de la Fsu

Pour l'Éducation : débattre, rassembler, agir



Halte à la destruction de l'emploi public !

Dans l'Académie de Versailles, la politique de destruction de l'emploi public se traduit par une véritable **hécatombe** : en 4 ans 2500 postes supprimés en lycées et en collèges dont 974, l'an dernier, record absolu ! Le gouvernement veut poursuivre cette saignée dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) : disparition de 80 000 emplois d'ici 2012, dont 13 500 au budget 2009.

Les effets sur les conditions de travail des personnels et d'étude des jeunes sont désastreux.

Combattre cette politique exige de répondre aux coups médiatiques du gouvernement, en rendant visibles les dangers des politiques qu'il mène. Cela implique de trouver des modalités d'action qui **rassemblent** la profession et, au-delà, les parents et les lycéens, et d'**investir** tous les terrains sur la durée.

Dès début février, les sections départementales ont alerté les établissements sur leur DHG et ont construit et développé les actions en lien avec la profession et les partenaires de l'École.



Avec les militants du SNES, organiser la riposte, fédérer et médiatiser les actions :

- ♦ aider à animer des heures d'information syndicale, participer à des AG dans les établissements
- ♦ rassemblements devant les IA (78 : le 15 février/ 91 : le 20 février/ 92 : les 18 et 27 mars/ 95 : le 26 mars)
- ♦ organiser des audiences auprès des IA et accompagner les délégations d'établissement
- ♦ audiences auprès des élèves
- ♦ prendre contact avec les organisations des parents d'élèves et celles des lycéens
- ♦ soutenir et amplifier des initiatives convergentes d'établissements par secteur géographique ou à l'échelon départemental
- ♦ informer la presse et relayer les initiatives des établissements
- ♦ distribution de tracts
- ♦ refus collectif des HSA
- ♦ chaînes humaines, actions symboliques et festives
- ♦ grèves ou débrayages locaux
- ♦ journées « collège ou lycée mort » avec manifestations locales

Interpeller les élus, utiliser les instances de concertation :



Le SNES, une force sur laquelle vous pouvez compter :

Loin d'être mineures, ces actions ont montré au gouvernement qu'il n'avait pas les mains libres pour casser l'École. Relayées dans les médias, elles l'ont mis en porte-à-faux par rapport à une opinion publique attachée à un service public d'éducation ambitieux.

La résistance qui s'est exprimée à travers le refus des HS, des suppressions de postes a entraîné la recréation d'emplois avec la conversion d'HS en HP (heures poste). Elle a posé les jalons d'actions communes futures avec les parents et les lycéens comme le montre la réussite de la manifestation nationale du 19 octobre 2008.

78 — Vendredi 28 mars : regroupement avec fanfares et trompettes devant la Préfecture à Versailles, lors de la convocation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

Le rassemblement devant la CDEN a été une vraie réussite (1500 personnes). Enseignants, parents, lycéens ont exprimé avec force leurs exigences. Des élus ont apporté le soutien de leurs municipalités, dont certaines avaient fait "mairie morte" pendant ce CDEN en signe de solidarité.

Le SNES a été un élément moteur par son souci de fédérer les revendications et de construire des actions unitaires qui ont placé la question éducative au centre des débats publics.

Renforcer le poids du SNES le 2 décembre, c'est donner à chacun et à tous le moyen de défendre et de promouvoir une École de qualité permettant la réussite de tous les jeunes sur tout le territoire.

DEFENDRE ET AFFIRMER LE PARITARISME



Les élus du SNES certifiés, agrégés et CPE au Rectorat (intra 2008).

De quoi s'agit-il ?

- La plupart des décisions concernant la carrière des enseignants sont soumises à avis des commissions administratives paritaires académiques (CAPA). Les commissions paritaires ne sont pas un « fonds de commerce » pour les organisations syndicales **mais le lieu démocratique que possède la Profession pour contrôler les actes de gestion de son employeur, l'État, par le biais des élus des personnels** : il s'agit purement et simplement d'une règle fondatrice et statutaire de la Fonction Publique.

- Les décisions prises en CAPA sont **techniques** car liées à un barème aussi transparent que possible (d'où les revendications du SNES sur l'équilibre des différents éléments du barème). **Les enjeux y sont aussi fortement politiques** : l'Administration a, en effet, de plus en plus tendance à s'affranchir des règles et du barème et à privilégier l'arbitraire et l'individualisation des situations.

- **Les commissaires paritaires du Snes, en tant qu'élus de tous les personnels, refusent de considérer les instances paritaires comme de simples chambres d'enregistrement.** Ils s'attachent donc à consulter l'ensemble des dossiers, à vérifier chaque situation et à faire rectifier les erreurs ou oublis éventuels dans le respect strict des règles et du barème établis. **Ils sont les seuls à effectuer ce travail considérable mais indispensable.**

- Le rôle des élus du SNES, majoritaires dans les CAPA, **est donc de lutter contre les dérives et d'affirmer les garanties collectives afin de faire respecter le principe d'équité de traitement pour chacun des collègues examinés.** Cette attitude intransigeante peut aller si nécessaire jusqu'au conflit majeur avec l'Administration (Hors classe 2006 et 2007, phase d'ajustement 2008...)

La note de service sur le mouvement 2009 correspond à une violente attaque frontale contre le paritarisme et tous les acquis que le SNES a contribué à obtenir en commission paritaire avec l'appui des actions collectives de la profession.

Cette attaque est à replacer dans le contexte d'une politique globale de destruction des emplois publics et de volonté de faire passer des « réformes » qui battent en brèche nos statuts, nos services et nos missions en même temps qu'elles renforcent le poids des hiérarchies locales (chefs d'établissement et corps d'inspection). A quelques semaines des élections professionnelles, il s'agit bien de la part du Ministère d'une déclaration de guerre au SNES et à travers lui à l'ensemble de la profession.



Questions à Perrine Detoef, agrégée de Russe, enseignante au collège J. Ferry de Mantes-la-Jolie, candidate :

Le paritarisme est présenté par le pouvoir en place comme une structure dépassée, vecteur de rigidités et de conservatisme. En tant qu'élue depuis plusieurs mandats, qu'en pensez-tu ?

Cette affirmation, c'est tout simplement un alibi pour se débarrasser d'un cadre qui contraint l'Administration à un minimum de transparence dans sa gestion des personnels. C'est cette contrainte que l'on baptise « rigidité ». Le fonctionnement actuel du paritarisme nous permet d'avoir communication des opérations rectorales concernant le déroulement des carrières et les mutations, et de nous assurer que tous les collègues sont traités équitablement et conformément aux règles édictées par l'Administration elle-même. Ce qui n'est pas toujours le cas. On ne voit pas en quoi un tel contrôle serait dépassé !

Quel sens donnes-tu à ces attaques répétées contre le paritarisme (discours de septembre 2007 et déclaration de janvier 2008 du Président de la République, note de service sur le mouvement) ?

Ces attaques interviennent dans un contexte où le pouvoir s'applique à vouloir faire passer des réformes contestées et rejetées par l'ensemble de la profession qui dénaturent nos métiers, remettent en cause nos missions et nos qualifications : bivalence, renforcement des pouvoirs des C/E, annualisation... D'où sa volonté d'affaiblir les garanties col-

lectives et de discréditer le paritarisme qui est un contrepoids efficace et indispensable face à une Administration qui cherche à s'exonérer de ses propres règles.

A quels obstacles se heurte-t-on en tant que commissaire paritaire dans l'exercice de ses fonctions ? Qu'obtient-on ?

Depuis plusieurs années, le Rectorat s'attache à rendre notre rôle de commissaire paritaire difficile à tenir : calendrier des réunions très resserré, documents préparatoires permettant les vérifications remis tardivement, parfois incomplets, voire erronés. Il nous faut donc conjuguer cours et travail sur les documents rectoraux. Ces travaux de préparation nous permettent d'intervenir pour que les personnels soient rétablis dans leurs droits quand ceux-ci ne sont pas respectés. A titre d'exemple, nous nous battons contre les tentatives d'arbitraire de l'Administration : pour l'accès au corps des Agrégés et pour la promotion à la hors-classe, nous faisons modifier des avis d'IPR en totale contradiction avec les conclusions des rapports d'inspection, ce qui peut permettre à tel ou tel collègue d'obtenir sa promotion alors qu'il en était exclu au départ.

Faire le choix de renforcer le SNES le 2 décembre, de vous appuyer sur une organisation puissante, c'est donner à vos élus, ceux du SNES, les moyens de continuer d'affirmer le paritarisme, de défendre les intérêts collectifs et individuels de la profession ainsi que la conception et les missions du service public d'éducation.

LA CARRIERE, UN DROIT...



Pascale Boutet

Le « mérite » :

Une arme contre toute la profession combattue par le SNES

mettre en cause un acquis essentiel des luttes de 1989 pour la revalorisation de la profession : la hors classe pour laquelle le SNES et ses élus avaient obtenu l'instauration d'un barème national en garantissant l'accès au plus grand nombre dans la transparence.

Sous couvert d'individualisation des carrières, de reconnaissance du mérite, **le Ministère a soumis cet avancement de grade aux avis des chefs d'établissement et des IPR**, système étendu à l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude (LA) l'an passé. Cette stratégie dévastatrice pour nos métiers poursuit un

triple objectif :

♦ **renforcer le contrôle des hiérarchies locales** sur la gestion des carrières

♦ **faire de la hors classe l'instrument de l'accélération de la carrière de quelques uns au détriment des intérêts de toute la profession,**

♦ **redéfinir notre métier** en fondant les avis sur les activités annexes artificiellement valorisées et non plus sur ce qui en forme le cœur : l'acte d'enseigner.

Ces orientations reposant sur la mise en concurrence des personnels, opposées à l'idée de travail en équipe, porteuses d'arbitraire et d'inégalités, **ont été**

contenues, voire mises en échec par le travail des élus du SNES.

Animés par l'exigence constante de l'équité de traitement, récusant le principe de « l'intime conviction » fondant les avis des C/E et des IPR, ils ont abouti à leur neutralisation dans le barème négocié académiquement pour la hors classe des certifiés. Dans le cadre fixé nationalement de la hors classe des agrégés et de la liste d'aptitude au grade d'agrégé, ils ont obtenu de nombreuses modifications de ces avis.

Le droit à carrière et celui de partir avec une pension intégrant pour le plus grand nombre l'effet financier d'une promotion à la hors classe ont été globalement préservés, d'autant que les mobilisations de la profession, l'an dernier, sous l'impulsion du SNES, ont obligé le MEN à **augmenter sensiblement le contingent de promotions à la hors classe.**

Le déroulement de notre carrière est un enjeu crucial pour chacun d'entre nous que la baisse du pouvoir d'achat liée à l'érosion de la valeur du point d'indice, l'absence de revalorisation depuis 1989, la réforme catastrophique des retraites rallongeant la durée des cotisations et instaurant le système meurtrier de la décote ont rendu d'autant plus aigu. Dans ce contexte difficile, **le Ministère a voulu, en 2005, re-**

Le SNES revendique une vraie revalorisation pour tous avec remise à niveau de nos salaires, la révision de la grille indiciaire de nos rémunérations et de nos carrières (pas de début de carrière à moins de 1800 € net, accès de tous aux indices hors classe, répercussion sur la carrière de tous et nouveaux débouchés de carrière).

Accès au grade d'agrégé : la bataille pour la continuité en vue d'un barème

Dans un contexte qui rend leur tâche plus difficile, les élus du SNES se sont efforcés d'apporter aux collègues **la même qualité dans l'information et la même efficacité dans la défense de leur dossier.**

Ainsi, lors de la mise en place, dans une totale improvisation, d'une procédure informatique de saisie des candidatures, le SNES apportait régulièrement par divers moyens (site académique, permanences, mails...) informations et conseils clairs alors que les services rectoraux paraissaient dépassés. De même, avec l'instauration d'avis

formalisés, nous avons obtenu l'assurance, dans une audience préalable, que chaque candidat ait connaissance des avis portés sur son dossier.

Chaque année, **les élus du SNES ont bataillé en CAPA pour obtenir la réinscription de tous les collègues précédemment proposés et l'amélioration de leur rang.** Le nouveau système d'avis qui permet d'éliminer sans motif clair (cf article HC) rend, **dans une CAPA privée du barème que nous revendiquons,** ce combat encore plus difficile. Cependant le principe de continuité

que nous avons fait valoir depuis des années a encore permis, à une exception près, la réinscription de tous.

Enfin, alors qu'aux concours de l'agrégation la baisse des postes – contre laquelle nous luttons – a fait chuter de 20% depuis 2006 les possibilités de nominations au plan national, nous avons réussi à maintenir presque à leur niveau antérieur le nombre des propositions rectoriales, **ce qui, en CAPN, augmente les chances de promotion des collègues de l'Académie de Versailles.**

Manifestation nationale du 19 octobre 2008



Notation administrative :

Lors des Capa de révision de note administrative, les commissaires paritaires ont le souci de faire respecter les droits de chacun et d'éviter que la notation administrative ne se transforme en moyen de pression voire en règlement de comptes dans certains établissements ; ils sont particulièrement vigilants à des situations que certains chefs d'établissement exploitent pour ne pas noter correctement les collègues : congé maladie, congé maternité, TZR que certains souhaiteraient taillables et corvéables à merci...

Ainsi, ils obtiennent que soient relevées près de 75% des notes contestées.

pour l'équité, contre l'arbitraire

... LA REVALORISER, UNE EXIGENCE

Hors classe des certifiés : une nette amélioration dans l'académie

Le dossier de l'accès à la hors classe des certifiés a connu de nombreuses péripéties ces dernières années : changements multiples du barème empêchant toute anticipation par les collègues, mise en place d'une pseudo évaluation au mérite par les IPR et les CE. Le paroxysme a été atteint avec la campagne 2007 qui a écarté des centaines de collègues de la promotion sans justification valable, au seul motif d'un

avis très favorable des IPR accordé en toute opacité. **Les élus du SNES** ont mené, en 2007, **une véritable guerre de tranchées pendant les 5 journées de groupe de travail et les 2 de CAPA**, mettant en évidence et dénonçant les incohérences et les injustices du tableau d'avancement.

Ils ont ainsi permis de **faire reculer l'Administration** qui a dû reconnaître son incapa-

acité à apprécier la valeur professionnelle des collègues selon des critères fiables, équitables et transparents. Elle a donc été contrainte de mettre en place, en 2008, **un nouveau barème** dans lequel l'élément déterminant est désormais l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, **permettant ainsi à un maximum de collègues de partir en retraite avec le bénéfice de la hors classe**.



Avancement d'échelon certifiés : réduire les ralentissements de carrière liés aux retards d'inspection

Depuis que l'avancement d'échelon s'effectue toutes disciplines confondues, nous dénonçons **les disparités de notation qui existent d'une discipline à l'autre et les injustices** qui en découlent en terme de promotion, notamment au Grand Choix, où les 30% réglementaires ne sont jamais atteints dans certaines disciplines. Devant nos protestations répétées, l'Administration a fini par engager **un travail de correction visant à réduire les distorsions sur un certain nombre d'échelons**.

Nous dénonçons aussi, depuis plusieurs années, la faible fréquence des inspections dans certaines disciplines qui entraîne **le vieillissement de la note pédagogique** et écarte arbitrairement un certain nombre de collègues des promotions et avons obtenu une procédure « d'harmonisation » qui se traduit par l'attribution définitive d'une nouvelle note pédagogique augmentée de 2 points selon la date de la dernière inspection. Toutefois, cela reste insuffisant et nous avons exigé de l'Administration qu'elle mette en place une réelle politique d'harmonisation des notes pédagogiques plus ambitieuse afin de réduire les inégalités entre disciplines. Sur cette base, **nous avons obtenu un groupe de travail cette année pour examiner de nouvelles perspectives**.

Congé-Formation

Les élus du SNES veillent en CAPA au respect du barème et des diverses modalités dans l'organisation du congé que le SNES a obtenu en 2006 (droit aux prolongations, fractionnement du congé, congé à mi-temps)

Enfin nous revendiquons, outre le rétablissement du congé-mobilité, des possibilités budgétaires qui répondent aux besoins de formation exprimés par les collègues et nécessaires à la qualité du service public d'éducation.



Philippe Levy

Hors classe agrégés : des améliorations conquises progressivement

Ces trois dernières années, les élus du SNES ont, par leur détermination, fait progresser un dossier aux enjeux lourds ; ils ont informé les collègues de la procédure, du barème très complexe, de ses évolutions ; ils ont imposé au Rectorat de multiples GT pour, par la confrontation des avis, de la notation et des rapports d'inspection, assurer **la défense de tous**.

Alors qu'en 2006 nous avons obtenu la bonification « exceptionnelle » pour nombre des plus anciens dans le 11^{ème} échelon, l'année 2007 a été marquée par un net durcissement. Au prix d'une dure bataille, nous avons rétabli dans leur droit 47 collègues jugés « exceptionnels » l'année précédente et qui, sans aucune justification, ne l'étaient plus et gagné d'autres améliorations, mais la liste restait insuffisante. **Le Recteur allait bien au-delà**

des exigences du Ministère : 67 bonifications exceptionnelles n'étaient pas attribuées, celles qui allaient à d'autres échelons que le 11^{ème} représentaient 15 % des promouvables (alors que la circulaire n'impose que 10%), d'autres se portaient sur des candidats que le barème, par l'injuste clause d'ancienneté, excluait d'office. Au total plus de 21% d'entre elles étaient perdues, au détriment de tous ceux dont la promotion en CAPN était assurée s'ils en avaient bénéficié.

Devant l'attitude du Rectorat, **les élus du SNES ont alors impulsé, dans une action intersyndicale, un refus unanime de siéger**. Un seul syndicat (le SNALC) se déjugeait et pliait devant le coup de force du Recteur, en se rendant à une CAPA reconvoquée le lendemain et, en cautionnant, par sa présence, une liste mauvaise et injuste qu'il ne faisait, d'ail-

leurs, pas bouger d'un iota.

A l'inverse, **notre refus de siéger a payé**. A la CAPA de 2008, préparée par une audience du SNES auprès du Recteur, nous avons obtenu que la bonification exceptionnelle soit automatiquement reconduite d'une année sur l'autre, attribuée aux agrégés les plus anciens dans le 11^{ème} échelon et même à ceux sans point de carrière (la nouvelle circulaire n'excluant plus ces derniers), ainsi qu'aux autres échelons que le 11^{ème} dans la stricte limite de la circulaire et qu'elle soit plus largement utilisée, (le reliquat a été réduit des deux tiers par rapport à 2007).

Enfin, 54,3% des 11^{ème} échelon avec au moins 4 ans d'ancienneté ont été proposés (contre 47,4% en 2007) et pour 78% d'entre eux avec la bonification exceptionnelle (contre 67,4% en 2007).

POUR UN VRAI DROIT A MUTATION

Le SNES défend la conception d'une mobilité choisie, gage de satisfaction individuelle et d'efficacité professionnelle, fondée sur le respect de règles communes, la transparence des opérations et l'équité de traitement, conjuguant les intérêts du service public et des personnels.

Un mouvement sous tension : Non à l'arbitraire

Au-delà des orientations budgétaires marquées par la baisse des recrutements et les suppressions de postes qui grèvent les possibilités de mutation à l'inter et à l'intra, les difficultés de muter sont accentuées par les choix de gestion de l'Administration :

- ◆ la structure déconcentrée du mouvement en deux temps, inter et intra, forçant, depuis 1999, les collègues à muter sur une autre académie en aveugle, ce que d'autres organisations syndicales avaient appelé de leurs vœux
- ◆ la volonté d'individualiser les carrières en subordonnant la mobilité géographique au suivi de parcours professionnels formatés (passage en APV quasi-imposé pour pouvoir muter) depuis 2005.

Le Ministère de l'Éducation Nationale dans la note de service mouvement (BO du 6 novembre) prétend franchir une nouvelle étape, d'une gravité extrême, de mise à mal du mouvement et du paritarisme (voir p. 5) en voulant procéder à des affectations hors barème et/ou hors commission et en incitant à profiler les postes.

Face à cette logique qui prépare la généralisation de l'arbitraire et du clientélisme, la confiance que vous allez accorder le 2 décembre aux élus du SNES sera décisive. C'est leur représentativité, leur combativité, leur présence dans toutes les CAP qui, dans le contexte de la déconcentration, ont évité l'éclatement des cadres collectifs de gestion auquel aspire le pouvoir en place et ont préservé des règles équitables et transparentes valables pour tous.



Les commissaires paritaires du SNES effectuent un très lourd travail lors des opérations de mouvement : ils vérifient de manière exhaustive et minutieuse les situations de tous les collègues obtenant ainsi la correction de nombreuses erreurs de barème et l'amélioration de beaucoup d'affectations, dans le respect des règles communes et des vœux et barèmes de chacun.

Pétition mouvement 2009
respecter la transparence,
l'égalité de traitement et le paritarisme



A signer en ligne sur www.snes.edu

Le SNES propose :

- ◆ **de reconstruire un mouvement national unifié** alimenté par un nombre suffisant de postes afin de garantir une mobilité choisie pour les personnels et la couverture des besoins du service public d'éducation
- ◆ dans le cadre de l'actuel mouvement, afin de préparer sa réunification et de lutter contre la mutation en aveugle, **de développer les stratégies de continuité inter/intra** (développement du vœu préférentiel et des dispositifs de protection type « 175 points », reconcentration au niveau national d'une partie des opérations actuelles : calcul des barèmes, affectations sur poste à profil...)
- ◆ **de rendre le mouvement plus équitable** en prenant en compte la diversité des situations individuelles, familiales et les conditions d'exercice dans le barème
- ◆ **de respecter** strictement le barème, l'avis des instances paritaires et la transparence des opérations.

La défense de l'équité de traitement et de règles communes préservant les possibilités de muter de tous :



Une étape supplémentaire a été franchie **en 2005** dans la déconcentration, après celle de 1999. Le MEN a renoncé à tout cadrage national pour le mouvement intra, en confiant la construction des barèmes à chaque Recteur. **Il a ainsi voulu remettre en cause de nombreux aspects du barème, à ses yeux, non statutaires (bonification TZR, autorité parentale unique, mutation simultanée...)** pour inciter à ne privilégier que trois types de situations : exercice en établissement difficile, rapprochement de conjoint, priorité au titre

du handicap. Le SNES a obtenu que les équilibres du barème soient respectés afin de prendre en compte la diversité des situations et a sauvegardé la cohésion inter/intra. **Pour l'intra, il a obtenu le rétablissement de la bonification TZR et les points d'enfants pour les personnes isolées ou séparées.**

En 2008, dans le contexte d'un mouvement obéré par les destructions d'emploi, les élus du SNES, dans la continuité des actions accomplies tout au long de l'année (voir p. 4) ont refusé de s'accommoder de l'opacité dans laquelle l'Administration prétendait traiter les questions de création/suppression de postes : en préalable des commissions d'affectation, ils ont exigé et obtenu le réexamen des situations litigieuses de postes, ce que l'Administration refusait au mépris des règles du paritarisme. Ce bras de fer s'est

conclu par la **réinjection de postes dans le mouvement abusivement étiquetés, sans consultation des CTP, postes spécifiques et qui se retrouvaient vancants, ce qui a permis des mutations supplémentaires.**

Sur les postes profilés ou postes spécifiques académiques soumis à avis des IPR, le SNES a montré lors des commissions que la sélection des candidats relevait de l'arbitraire dans certaines disciplines où des candidatures tout à fait étayées en terme de compétences et de qualifications étaient écartées pour réserver le poste à un candidat pré-désigné. **Dans la plupart des situations, le SNES a obtenu la levée des avis défavorables.**

J.-C Anglade/C. Valade

LE REMPLACEMENT : défendre une mission de service public, améliorer les conditions d'emploi des TZR

Pour le SNES, le remplacement est un besoin permanent du service public qui doit être assuré par des titulaires dans le respect absolu de leur qualification, de leur discipline et de leur affectation sur la zone de remplacement.



Des personnels pressurés, des fonctions attaquées :



Marie CHARDONNET

Alors que, faute de postes définis en établissements, la fonction de remplacement devenait une condition subie, l'insuffisance des moyens et les attaques contre le système de remplacement actuel, jugé trop coûteux, ont entraîné **une détérioration des conditions d'exercice et d'affectation des TZR**. Le manque de personnels titulaires, le refus de procéder aux recrutements nécessaires se sont traduits par une **recherche effrénée de « rentabilisation »** : élargissement des ZR à la taille départementale, affectation des TZR au plus près de leurs obligations de service, quitte à multiplier les compléments de service, les jumelages aberrants, les nominations hors zone, voire en LP...

Dans le but de dévaloriser la fonction, le Ministère a supprimé la bonification de 20 pts/an à l'inter, proratisé les ISSR..., mesures qui compensaient la pénibilité liée aux conditions d'emploi.

Le choix du Recteur d'affecter prioritairement à l'année les TZR néo-recrutés, sous couvert d'améliorer leur entrée dans le métier, **est une mesure de diversion** afin de masquer les conséquences des milliers de suppressions de postes et se dispenser **de mesures réelles que nous demandons pour améliorer sensiblement la situation des néo-titulaires** (aides à l'installation et au logement, réelle décharge de service...). **Leurs affectations n'ont été nul-**

ment améliorées (affectations sur plusieurs établissements, lycées et collèges et même Segpa, **heures supplémentaires au mépris de l'engagement rectoral d'1h d'allègement de service**).

Avec la mise en cause de **l'existence même des préférences et du barème qui déterminent et garantissent pour tous et pour chacun des règles d'affectation transparentes et équitables**, la situation de tous les TZR, placés sous le couperet de la nécessité de service érigée en règle absolue, a été dégradée. **Pour toutes ces raisons, le SNES s'est opposé à ces nouvelles modalités d'affectation** (audience, pétition, rassemblement).



Le SNES au quotidien et dans la durée aux côtés des TZR pour la défense de leurs droits :

Grâce aux initiatives du SNES, avec l'appui de la profession, ont été mis en échec deux projets gouvernementaux qui auraient aggravé les conditions d'exercice des TZR et dénaturé le caractère pédagogique du remplacement : abrogation du décret De Robien qui prévoyait d'imposer la bivalence aux TZR, neutralisation des remplacements au pied levé auxquels ils sont exposés, au premier chef.

Sur le plan académique, nos interventions et nos actions (audiences, rassemblement...) ont abouti **au gel d'un projet d'élargissement des ZR** dans les disciplines où existent encore des ZR infradépartementales, au rétablissement de la bonification de 20 points/an à l'intra, au respect de la discipline de recrutement en cas d'affectation en LP des TZR de Lettres modernes et d'Histoire-Géo quand cette

mesure a été imposée ; le Recteur s'est engagé cette année à renoncer à cette pratique suite à une audience avec le SNES.

Le SNES, à la demande des collègues, intervient **de manière quotidienne** pour que **l'Administration s'acquitte de ses obligations** : versement des ISSR, des frais de déplacement, rétablissement de la résidence administrative...

Durant la phase d'ajustement de juillet 2008, dans un climat tendu, alors que l'Administration voulait affecter **de manière discrétionnaire** les TZR déjà en poste, **ses élus ont exigé et obtenu que toutes les affectations possibles soient examinées en commission et effectuées en fonction des préférences et du barème**.

Marie Chardonnet/Baptiste Eychart

Ce que demande le SNES :

- ◆ La pénibilité des conditions d'exercice liées à cette fonction doit être reconnue (décharge de service conséquente en cas d'affectation sur service partagé, indemnités, rétablissement des points TZR à inter)
- ◆ Réduction de la taille des zones de remplacement qui doivent être infradépartementales
- ◆ Tenue d'un second groupe de travail au mois d'août pour procéder aux affectations dans le respect des préférences et des barèmes
- ◆ Respect des affectations dans la zone de remplacement et de la qualification.

Qu'est-ce qu'un CTP, un CDEN ?

Quel est le lien avec les élections professionnelles du 2 décembre ?



Jean-François Gay

Les élections détermineront la représentativité de chaque organisation syndicale dans diverses instances paritaires comme les CTP ou les CDEN. Ce sont

des instances de concertation que l'Administration a obligation de consulter avant toute prise de décision.

Le CTP (comité technique paritaire) dans lequel siègent, en nombre égal, représentants de l'Administration et des personnels, a un rôle consultatif. A chaque échelon de gestion concerné (départemental, académique, ministériel), il donne un avis avant

toute décision de l'Administration concernant les politiques scolaires : carte des formations, répartition des moyens d'enseignement, dotations surveillance et vie scolaire, créations et suppressions de postes...

Le CDEN (conseil départemental de l'Éducation Nationale) est une instance où siègent à part égale élus locaux, représentants des personnels et usagers. Il est présidé, selon l'ordre du jour, par le Préfet ou le Président du Conseil général en présence de l'Inspecteur d'Académie. Il est consulté sur toute question relative au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département : préparation de la rentrée, budget des collèges, travaux et constructions, sectorisation. Enfin, le CIEN est l'équivalent des CDEN pour la Région Ile-de-France.

Le SNES se refuse à « la politique de la chaise vide » car nous considérons que ces instances participent à la mise en œuvre de l'intérêt général

Quel est l'intérêt d'y siéger ?

Le SNES se refuse à « la politique de la chaise vide » car nous considérons que ces instances participent à la mise en œuvre de l'intérêt général. Mais la stratégie de l'Administration est d'en faire de simples chambres d'enregistrement. Cette stratégie est le produit d'une volonté de piloter l'Etat autrement que qui se résume dans le

Il s'agit sciemment, derrière le déni du paritarisme, de renforcer les hiérarchies locales...



triptique : **déconcentration, contractualisation et autonomie.**

A ce sujet, le Recteur de Versailles est volontariste : les politiques scolaires sont déconcentrées depuis deux ans au

niveau des Inspections académiques (répartition des moyens horaires et gestion des lycées notamment) ou abandonnées au niveau local (bassin pour la carte des formations ou établissement pour l'expérimentation ou l'accompagnement éducatif). Le Recteur estime qu'il n'a pas à se substituer aux décisions du local et se refuse à un pilotage académique.

Mais derrière cette thèse séduisante : « le bon acteur au bon niveau de décision », les conséquences sont **un recul de la démocratie et un renforcement de l'autoritarisme** :

prise de décision hors de toute consultation (sur les nouvelles modalités de dotation des établissements ZEP par exemple), légitimation de lieux où les personnels ne sont pas représentés mais où le Recteur et les chefs d'établissements ont toute latitude (les bassins qui élaborent de plus en plus la carte des formations).

Il s'agit sciemment, derrière le déni du paritarisme, de renforcer les hiérarchies locales et d'empêcher les organisations syndicales et la profession d'avoir une connaissance intégrale et une transparence réelle sur la politique menée et ainsi de peser sur les décisions.

Mais alors, comment répondre à ces évolutions vers davantage d'opacité, à ce « déni de paritarisme » ?

Notre force s'appuie pour beaucoup sur la combativité de nos collègues, les liens étroits que nous avons avec les personnels dans les établissements et notre capacité à être ainsi leur porte-parole.



Marie-Damienne Odent

Quand les collègues nous décrivent les effets négatifs de l'assouplissement de la carte scolaire dans leur établissement, quand ils signent massivement une pétition contre les HSA, quand ils nous alertent sur des problèmes de violence, quand ils nous informent des conditions réelles de la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif..., notre intervention en CTP ou en CDEN contraint l'Administration à sortir du discours convenu sur la « liberté des familles » ou sur la « liberté de travailler plus ».

L'action des représentants du SNES en CTP ou en CDEN ne peut être dissociée des mobilisations construites ou à construire.

Une instance comme le CDEN est aussi une caisse de résonance pour nos revendications car il est le seul lieu où nous siégeons avec des parents d'élèves et des élus locaux, ce qui permet des initiatives communes : déclarations, communiqués de presse, manifestations et rassemblements. Sont ainsi mises en évidence devant tous les contradictions entre discours et réalité et **soulignées les limites d'une politique éducative qui va à rebours de l'intérêt général.**

L'action des représentants du SNES en CTP ou en CDEN ne peut être dissociée des mobilisations construites ou à construire.

Questions posées aux membres :

du CTPA et du CIEN : Jean-François Gay, Marie-Damienne Odent

du CTPD et du CDEN : Maria Bolzinger, David Rafroidi

au titre du SNES-FSU

POUR UN LYCEE DIVERSIFIE ET AMBITIEUX

Le SNES a quitté les discussions sur la réforme des lycées parce que les **orientations proposées étaient inacceptables** et contraires aux attentes de la profession.

La volonté de mettre en œuvre la réforme en Seconde, dès la rentrée 2009, **sur la base d'un horaire élève bien inférieur à son état actuel** (30,5 à 36,5h) et **sans aucune indication sur les horaires profs**, trahit son caractère comptable. Les horaires profs sont en moyenne de 40 heures par Seconde, avec les dédoublements (notamment en Physique Chimie et en SVT), les enseignements de détermination (qui peuvent être importants : par exemple en SMS) et les options. **En enlevant en moyenne 10 heures par Seconde (25% en moins !), plusieurs milliers d'emplois**

seraient ainsi réduits.

Les annonces sur la réforme du cycle terminal sont tout aussi inquiétantes : **effacement des séries et modularisation desiniment un lycée à la ségrégation sociale aggravée** en développant les logiques de parcours d'initiés. Serait renforcée la mise en concurrence des établissements. La modularisation, en éclatant la référence au groupe classe, permettra de remplir les structures au maximum en regroupant les élèves. Autre risque : **la mise en cause du bac comme examen terminal national** (et premier grade universitaire), par le développement du contrôle continu à l'intérieur des modules. **Enfin, la semestrialisation est un levier pour transformer nos métiers** : annualisation de nos services, redéfini-

tion de nos missions (missions d'orientation).

La manifestation réussie du 19 octobre a amorcé un recul de Darcos : l'horaire élève passerait à 30h au lieu de 27h et le tronc commun en seconde ne serait plus semestrialisé. **Mais, c'est encore très insuffisant ! Refusant le statu quo**, le SNES est porteur d'un autre projet de réforme du lycée qui relancerait la démocratisation du système éducatif. **Le SNES continuera d'informer, de mobiliser et d'agir afin de construire le rapport de force et de faire entendre la voix des personnels** : pétition, réunions dans les lycées, grève du 20 novembre, organisation d'Etats Généraux sur les lycées le 29 novembre à Paris.

J.-F Gay



Réunion sur la réforme des lycées le 16 octobre à la section académique

La réforme des lycées vue du lycée Kastler, Cergy

Les deux heures d'information syndicale de septembre et d'octobre, juste avant la manifestation nationale du 19 octobre, ont été l'occasion de discuter de la réforme du lycée. Tous les collègues sont inquiets, mais de façon assez diffuse du fait du manque d'informations précises.

- ♦ risque de remise en cause de la nécessaire culture commune à tous les élèves : quelle continuité de la formation si on peut changer de module en cours d'année ? Quelles conséquences pour les disciplines ?
- ♦ risque de voir le bac remis en cause en tant qu'examen national : en contrôle continu ou sous forme d'examen terminal ? Dans quelles disciplines ?
- ♦ risque de voir se développer une véritable ségrégation sociale avec des parcours d'initiés : quel tronc commun de formation et au-delà quels parcours ? D'un côté, les lycées de l'élite avec des options nombreuses et de l'autre, les lycées du reste de la population avec pour seul objectif l'acquisition de compétences directement utiles en terme d'employabilité ?

Le lycée actuel mérite sans doute d'être adapté à de nouveaux enjeux. Mais il doit être ambitieux pour tous les élèves et être bâti avec les personnels et non contre eux.

Patrick Parsi, S1



SIGNEZ LA PETITION SNES/SNEP :
Pour une réforme du lycée répondant à l'intérêt des personnels et des élèves
en ligne sur www.snes.edu

L'EXIGENCE D'UN COLLEGE DE LA REUSSITE POUR TOUS



Guy-Eric Lemouland

Mesure phare de la Loi, **le socle commun devient de plus en plus le seul horizon pour certains élèves**, tandis que d'autres pourront accéder à l'ensemble de la culture scolaire. Phénomène d'autant plus marqué dans une académie comme Versailles, qui présente les différences les plus prononcées entre les établissements.

Le collège subit de plein fouet la mise en place, encore inachevée, de la Loi Fillon de 2005 et de toutes les réformes qui l'ont suivie.

La réforme des Zep de 2006 accentue encore cette logique. Elle restreint le champ de l'éducation prioritaire aux seuls « Réseaux Ambition Réussite » (RAR), où le socle commun devient l'« objectif-cible ». D'ailleurs, le Rectorat s'est affranchi l'an dernier du classement Zep pour les DHG et cherche ainsi à le faire disparaître de fait ; **le rôle des élus Snes** dans les CTP a été essentiel pour **condamner une telle dérive.**

Elle vise aussi à faire éclater toutes les rigidités supposées du système éducatif (classes, horaires, statuts) sous couvert d'expérimentation. De même, dans tous les collèges, les contrats d'objectif ont vocation, dans le cadre d'une autonomie renforcée des établissements, à faire disparaître les règles nationales au profit du pilotage par objectifs avec obligation de résultats. La contractualisation risque de donner ses pleins effets dans les

DHG : « nous pouvons déplacer le curseur et moduler les dotations en fonction des projets d'établissement », a déclaré le Recteur le 23 octobre.

Une telle logique ne peut **que renforcer la concurrence des établissements** et creuser les inégalités, tout comme **l'assouplissement de la carte scolaire** qui homogénéise considérablement les établissements ou l'accompagnement éducatif qui fait peser de lourdes menaces d'externalisation sur certaines disciplines, menaces d'autant plus aiguës dans un contexte de **suppressions massives de postes.**

Sans nier les difficultés du collège, le SNES n'entend pas renoncer au principe d'un collège pour tous qui dispense une culture commune exigeante.

G. E Lemouland / B. Mer

POUR LA DEFENSE DE CHACUN, DANS L'INTERET DE TOUS

Listes du Snes et des syndicats de la Fsu (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, Snesup)

CERTIFIES

Hors classe

1. **ODENT Marie-Damienne** Histoire Géographie Lycée Plaine de Neauphle Trappes 78
2. **BOUTET Pascale** Lettres Modernes Collège François Truffaut Asnières 92
3. **DESRIVIERES Alain** Éducation Musicale Collège A. Einstein Magny les Hameaux 78
4. **MAISONDIEU Olivier** Histoire Géographie Collège François Truffaut Asnières 92
5. **BRUGUERA Dominique** S.E.S. IUT Evry Université Evry 91
6. **FERRIE Philippe** S.E.S. Lycée Alexandre Dumas Saint Cloud 92

Olivier MAISONDIEU



Classe normale

1. **VIALLE Michel** Histoire Géographie Collège Clémenceau Mantes la Jolie 78
2. **SANCHEZ CARRENO Isabel** Mathématiques Lycée François Truffaut Bondoufle 91
3. **GAY Jean-François** Histoire Géographie Lycée Newton ENREA Clichy 92
4. **CHARDONNET Marie** Lettres Modernes Collège Le Village Evry 91
5. **BOIRON Laurent** Histoire Géographie Collège Voltaire Sannois 95
6. **LESNE Frédéric** Sciences Physiques Collège Quintynie Noisy le Roi 78
7. **BOHIC Martine** Mathématiques Collège Franklin Epône 78
8. **EYCHART Baptiste** Histoire Géographie Collège Les Louvrais ZR Cergy Pontoise

Isabel SANCHEZ



Véronique KEPEKLIAN



9. **ATTIAS Marie-Pierre** Technologie Collège Guettard Etampes 91
10. **LAURIN Jean-Marc** Education Musicale Collège Jaurès Levallois Perret 92
11. **CARLOTTI Dominique** Histoire Géographie Lycée Saint-Saens Deuil la Barre 95
12. **MER Bruno** Lettres Modernes Collège Cézanne Mantes la Jolie 78
13. **LEMOULAND Guy-Eric** S.V.T. Collège Franklin Epône 78
14. **BOUILLOT Jean-Luc** Mathématiques Lycée Saint Exupéry Mantes la Jolie 78
15. **BARRE Sandrine** Anglais Collège Schweitzer Soisy sous Montmorency 95
16. **MARGANTIN Jean-Baptiste** Lettres Classiques Collège Clémenceau Mantes la Jolie 78
17. **BRAULT Sophie** Anglais Lycée Parc de Vilgenis Massy 91
18. **CARABIN Jean-Philippe** Éducation Musicale Collège La Nacelle Corbeil Essonnes 91
19. **JAUDEAU Jacques** Histoire Géographie Lycée Senghor Magnanville 78
20. **DEIS Olivier** S.E.S. Lycée Paul Emile Victor Osny 95
21. **JAVALOYES Mélanie** Histoire Géographie Lycée Paul Langevin Ste Geneviève des Bois
ZR Etampes Limours Montlhéry 91
22. **FOLLIARD Amélie** Lettres Modernes Collège Maurice Genevoix Montrouge 92
23. **KEPEKLIAN Véronique** Lettres Modernes Lycée Maurice Genevoix Montrouge
ZR Antony Boulogne Vanves 92
24. **LUCAS Christophe** Technologie Collège François Mauriac Louvres 95

Laurent BOIRON



Non titulaires, Assistants d'Éducation

Pour la première fois les non titulaires (enseignants, Cpe, Cop, personnels de surveillance) voteront pour élire leurs représentants dans les commissions consultatives paritaires (CCP): **vote par correspondance avant le 11 décembre.**

POUR LA DEFENSE DE CHACUN, DANS L'INTERET DE TOUS

Listes du Snes et des syndicats de la Fsu (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, Snesup)

CERTIFIES

25. **LANN Fabien** Éducation Musicale
Collège Verhaeren Saint Cloud
ZR Hauts de Seine 92
26. **TIFFOCHE Vincent** S.V.T.
Lycée Sonia Delaunay Villepreux 78
27. **LE COLLONNIER Marie-Pierre** Anglais
Lycée Richelieu Rueil Malmaison 92
28. **MOCHER Eric** Lettres Modernes
Collège Charles Péguy Le Chesnay 78
29. **JOSEPH Frédérique** Anglais
Collège Claude Monet Argenteuil 95
30. **FUSTEC Emmanuelle** Documentation
Collège Pasteur Mantes la Jolie 78
31. **CHAADI Majid** Sciences Physiques
Collège Albert Camus Ris Orangis 91
32. **MARTIN François** Histoire Géographie
Collège Blaise Pascal Viarmes 95



Frédéric LESNE

9. **BREDELOUP Pascal** E.P.S. Lycée Michelet Arpajon 91
10. **RUELLE PERSONNAZ Maud** Allemand Lycée Villaroy Guyancourt
ZR Versailles Rambouillet 78
11. **GRISSOLANGE LE GUEN Marie-Anne** Anglais Lycée Corot Savigny sur Orge 91
12. **LECORNU Philippe** S.E.S Université Versailles Saint Quentin en Yvelines 78
13. **DELPORTE Annie** Histoire Géographie Lycée Renoir Asnières 92
14. **GIRIER Stéphane** Mathématiques Lycée Lakanal Sceaux 92
15. **TOUCHET Philippe** Philosophie Lycée Jean-Jacques Rousseau Sarcelles 95
16. **AUXENFANS Marianne** Histoire Géographie Collège Henri Barbusse Bagneux 92

Laura PLAS



Lucie BLANCHARD

4. **ROUIL Aurélia** E.P.S. Collège Pasteur Mantes la Jolie 78
5. **PLAS Laura** Lettres classiques Collège Pompidou Montgeron 91
6. **BLANCHARD Lucie** Anglais Lycée Saint Exupéry Mantes la Jolie 78
7. **GOLDFARB Hervé** Mathématiques Lycée Eugène Ionesco
Issy les Moulineaux 92
8. **VALLAT Jean-Philippe** S.E.S Lycée Alfred Kastler Cergy 95

AGREGES

Hors classe

1. **LÉVY Philippe** Lettres modernes
Collège François Mauriac Houdan 78
2. **DETOEUF Perrine** Russe
Collège Jules Ferry Mantes la Jolie 78

Classe normale

1. **ANGLADE Jean-Christophe**
Lettres modernes
Lycée Romain Rolland Argenteuil 95
2. **VALADE Claudette** Anglais
Lycée Van Gogh Ermont 95
3. **BREMARD Florence** Lettres modernes
Collège Roby Saint Germain en Laye
ZR Conflans Plaisir Poissy 78



Maud RUELLE PERSONNAZ

MODALITES DU SCRUTIN DU MARDI 2 DECEMBRE 2008

I. Vous votez le jour du scrutin dans l'établissement entre 9h et 17h

1) Avant d'entrer dans l'isoloir : prenez le matériel de vote fourni par l'Admini- stration :

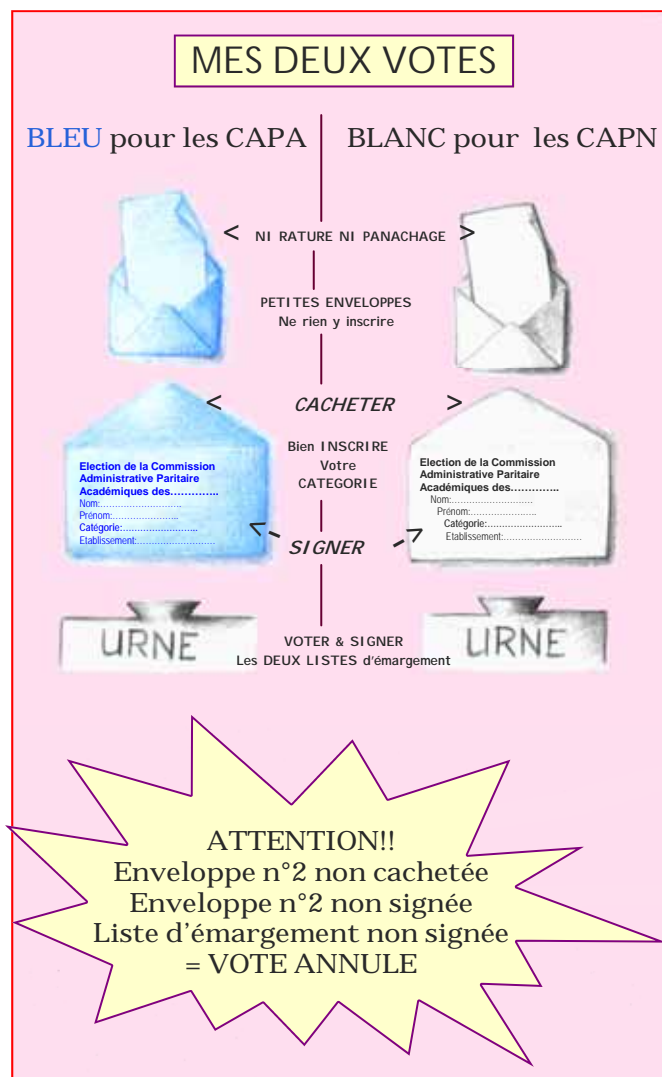
- un exemplaire de chacun des bulletins de vote (CAPA : bulletin bleu, CAPN : bulletin blanc)
- une enveloppe vierge n°1 de chaque couleur (CAPA : enveloppe bleue, CAPN : enveloppe blanche)
- une enveloppe pré-imprimée n°2 de chaque couleur (CAPA : enveloppe bleue, CAPN : enveloppe blanche)

3) Devant les urnes :

Avant d'insérer vos enveloppes pré-imprimées n°2 dans les urnes correspondantes **émargez** la liste électorale pour la CAPA et la liste pour la CAPN : en tout 2 signatures (sauf si vous êtes PEGC :

2) Dans l'isoloir : Pour chaque élection (CAPA et CAPN) :

- insérez votre bulletin dans l'enveloppe vierge de même couleur, sans la cacheter
- ensuite, insérez cette dernière dans l'enveloppe pré-imprimée (CAPA et CAPN selon le vote). Surtout ne pas « inverser » l'enveloppe pré-imprimée CAPA, bleue et l'enveloppe pré-imprimée CAPN, blanche
- **cachez l'enveloppe**
- **écrivez lisiblement** : votre nom (suivi de votre nom de jeune fille pour les femmes mariées), votre prénom, votre corps (certifié, agrégé...) votre établissement d'affectation
- **signez cette enveloppe.**



II. le vote par correspondance

Si vous ne pouvez pas être présent dans votre établissement le jour du scrutin,
VOTEZ PAR CORRESPONDANCE !

- **Faites-en la demande par écrit** à votre chef d'établissement qui vous remettra le matériel de vote (voir ci-dessus) et une 3^{ème} enveloppe pré-affranchie par l'Administration.
- Disposez dans cette 3^{ème} enveloppe la ou les enveloppe(s) de vote pré-imprimée(s) (n°2) qui contiennent votre vote(s).
- Adressez l'enveloppe n°3 pré-affranchie et portant la mention « élections, ne pas ouvrir », au président de la section de vote (votre établisse-

ment d'affectation ou de rattachement).

- Votre enveloppe postée doit parvenir à la section de vote au plus tard le **mardi 2 décembre 2008 avant 17h00.**
- **La prudence est de rigueur** : un courrier peut mettre plusieurs jours avant d'arriver à destination. N'attendez pas le dernier moment pour voter.
- **Attention** : votre enveloppe pré-affranchie n°3 doit être adressée à la section de vote (votre établissement) et nulle part ailleurs.

Votre situation :

I - Vous êtes :

Titulaire, à plein temps ou à temps partiel, en activité, affecté ministériellement ou rectoralement dans un établissement, en congé maladie ou en congé de maternité.

Vous votez dans l'établissement où vous êtes installé (e).

II - Vous êtes :

- **TZR** en AFA (affectation à l'année) : **vous votez dans l'établissement d'exercice.**

- **TZR** effectuant des suppléances ou sans affectation :

vous votez dans l'établissement où vous êtes rattaché(e).

**En cas de problème ou de doute,
vous pouvez appeler la section académique du SNES :**

au 08 11 11 03 84

ou 01 41 24 80 56

e-mail : S3ver@snes.edu

télécopieur : 01 41 24 80 62.

POUR LA DEFENSE DE CHACUN, DANS L'INTERET DE TOUS

Listes du Snes et des syndicats de la Fsu (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, Snesup)

CPE

Hors classe

1. **CHARTON Mireille** Lycée Jean-Jacques Rousseau Montmorency 95
2. **KERZAK Annie** Lycée Evariste Galois Beaumont sur Oise 95



Gilles LESAUVAGE

Classe normale

1. **LESAUVAGE Gilles** Collège Pasteur Longjumeau 91
2. **BELISARDI Amandine** Lycée le Corbusier Poissy 78
3. **BADER Patrick** Lycée Jean-Pierre Vernant Sèvres 92
4. **RIO Patricia** Lycée Romain Rolland Argenteuil ZR Val d'Oise 95
5. **FARES Mohamed** Collège Nicolas Ledoux Le Plessis Robinson 92
6. **BARBAZANGES Jean-Marie** Collège les Chatelaines Triel sur Seine 78
7. **GOURNAY Marie-Claire** Lycée Van Gogh Ermont 95
8. **GORE Yves** Lycée Jean Rostand Mantes la Jolie 78
9. **CHASTAN Michel** Lycée Saint Exupéry Mantes la Jolie 78
10. **CHERFI Karim** Collège Schweitzer Soisy sous Montmorency 95
11. **TANCOIGNE Fabienne** Collège Emile Zola Vernouillet 78
12. **SANCHEZ Loïc** Lycée Jean Jaurès Chatenay-Malabry 92
13. **PALLUAU Romain** Collège Léonard de Vinci Guigneville 91
14. **BUREAU Sophie** Collège Santos Dumont Saint Cloud
ZR Hauts de Seine 92

PEGC

Professeur d'Enseignement Général Collège



Anny JOLLY

1. **JOLLY Anny** Mathématiques Physique Collège Alain Fournier Clamart 92
2. **ROUX Jean-Michel** Lettres Histoire Géographie Collège George Sand Châtillon 92
3. **DYMANT ZOLADZ Solange** Lettres Anglais Collège Claude Monet Argenteuil 95
4. **SARROT François** Lettres Histoire Géographie Collège Aristide Briand Domont 95
5. **ETCHECOPAR Évelyne** Lettres Éducation musicale Collège Pagnol Le Plessis Bouchard 95
6. **CHABAILLE Alain** Mathématiques Physique Collège Louis Pasteur Brunoy 91

DIRECTEURS DE CIO

CONSEILLERS D'ORIENTATION- PSYCHOLOGUES

Directeurs de centre d'information et d'orientation



Dominique REGNIER

1. **LE BRETON LANNOY Evelyne** C.I.O. Meudon 92
2. **RALU- BEDOUET Danny** C.I.O. Mantes la Jolie 78
3. **FACY Hélène** C.I.O. Gennevilliers 92
4. **REGNIER Dominique** C.I.O. Corbeil Essonnes 91

Conseillers d'orientation - psychologues



Cécile CHEROUVRIER

1. **CHEROUVRIER Cécile** C.I.O. Versailles 78
2. **LEVY Carole** C.I.O. Brunoy 91
3. **LATRILLE Emmanuelle** C.I.O. Meudon 92
4. **SOIHET Béatrice** C.I.O. Mantes la Jolie 78
5. **MARTIN Angélique** C.I.O. Meudon 92
6. **GARCIA Georges** C.I.O. Mantes la Jolie 78

MARDI 2 DECEMBRE

**Le choix d'un métier
respecté et reconnu.
Des salaires revalorisés à la hauteur
de notre qualification
et des carrières attractives.**



Le choix d'élus

**qui défendent tous les person-
nels dans la transparence et
l'équité.**

**Le choix
d'un syndicalisme
d'action, de propositions, de
débats et de luttes.**

**Le choix d'un grand
service public
qui contribue
à une société plus juste.
Une École de la réussite pour
tous, contre la logique actuelle
de renoncement .**

1) Éditorial :

pages 2 et 3

2) Pour l'Éducation :

débattre, rassembler, agir

pages 4, 10 et 11

3) Les élus du SNES :

pour l'équité, contre l'arbitraire

pages 5, 6, 7, 8 et 9

4) Modalités du scrutin:

page 14

5) Pour :

la défense de chacun,
dans l'intérêt de tous,

Listes du Snes

et des syndicats de la Fsu:

pages 12, 13 et 15

Sommaire

VOTER

